



## Projet d'avis transversal proposé par le Bureau à l'Assemblée plénière pour 2010

1. Comme il l'a indiqué dans son avis moyen terme, le Cnis affirme son **attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique**. Il a pris note de la confirmation de la création du pôle statistique publique à Metz. Il sera particulièrement vigilant à ce que la création de ce pôle n'affaiblisse pas la statistique publique. Il veillera à la cohérence du projet et sera attentif à ce que les conditions d'installation répondent aux besoins du service statistique public.
2. Dans un contexte budgétaire dont il regrette les contraintes, le Cnis prend note des grandes **orientations du programme à moyen terme de l'Insee** pour les années 2011-2015. Il enregistre qu'elles correspondent très largement à celles exprimées par le Cnis dans son avis moyen terme.
3. Le Conseil a pris connaissance **des projets européens dans le domaine des entreprises et dans le domaine social**. Il encourage le Service statistique public (SSP) français à participer à la conception d'enquêtes réalisées en coopération avec Eurostat et d'autres instituts statistiques nationaux pour relayer les demandes nationales dans l'élaboration du programme statistique européen. Il souhaite que les demandes d'Eurostat restent compatibles avec les moyens dont dispose le service statistique public pour laisser à ce dernier la capacité de répondre aux demandes nationales dans de bonnes conditions.
4. Le Conseil encourage les travaux du SSP visant à **l'organisation d'un dispositif simplifié et normalisé de production et de mise à disposition de données infra communales**. Il apporte son soutien aux travaux de géo-référencement des bases de données administratives qui permettront la construction d'indicateurs territoriaux. Il suivra avec attention les travaux de l'Insee pour mettre à disposition, dans le respect des règles du secret, des données « au carreau » qui pourront être agrégées par les utilisateurs en fonction de leurs besoins d'études.
5. Le Conseil réaffirme l'intérêt **d'étudier les trajectoires des individus** pour mieux comprendre les inégalités de situations : parcours scolaires des élèves et des étudiants, trajectoires professionnelles et lien avec la formation, insertion chômage emploi au niveau national comme territorial, passage emploi-inactivité-retraites. Il demande que la question **des cohortes d'entreprises** fasse l'objet de discussion à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché ».

Il soutient les travaux engagés pour construire des **panels articulant les enquêtes et les sources administratives** dans le respect des règles du code de bonnes pratiques et notamment les règles de confidentialité des données. A la suite des difficultés rencontrées par la cohorte Elfe, il demande que la question du financement de ces outils soit clairement posée dans un groupe réunissant des représentants des chercheurs, du ministère de la Recherche et de l'Insee.

6. Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'enquête européenne « **Share** » (survey on health, ageing and retirement in Europe). Cette enquête fournit des éléments indispensables pour **approfondir l'étude des différentes dimensions du vieillissement au niveau européen**. Après l'annonce du désengagement de la statistique publique du dispositif de collecte de l'enquête fin 2011, le Conseil demande que soient examinées, avec tous les organismes intéressés, les modalités de participation de la France à cette enquête.

7. Le Cnis se félicite du succès de la Rencontre autour **des nomenclatures socioprofessionnelles internationales** où a été débattu le rapport pour Eurostat réalisé par l'Insee, la Dares et le centre Maurice Halbwachs sur la qualité de la codification d'Isco 2008 et sur le projet ESeC.

Il réaffirme l'importance de disposer d'une nomenclature sociale européenne multidimensionnelle notamment pour contribuer aux comparaisons européennes en matière d'inégalités. Il soutient le projet de la construire à partir du deuxième niveau d'Isco 2008, dont l'utilisation et la codification doivent être harmonisées. Il demande à ce que ce projet soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.

8. Le Cnis constate que **l'observation des marchés publics** répond principalement à des besoins d'information internes aux administrations. Il considère en conséquence que la collecte de l'information sur les marchés publics ne relève pas de la statistique publique.

9. Le Cnis prend acte de la participation du SSP à **l'évaluation des politiques publiques**. Il sera là aussi attentif à ce que les bonnes pratiques soient respectées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des protocoles validés et la publication systématique des résultats des opérations relevant de la statistique publique.

Il demande que, dans ce cadre, une attention particulière soit portée aux expérimentations préalables à la mise en place des politiques publiques.

10. Le Conseil constate avec satisfaction la mise en œuvre dès 2009 de la plupart des recommandations du groupe de travail animé par J.B. de Foucauld « **emploi, chômage précarité** » comme de celles du rapport Quinet sur **la mesure du pouvoir d'achat des ménages**. Il souhaite qu'un point du suivi des recommandations soit réalisé chaque année.

11. Le Conseil regrette que les recommandations du groupe de travail sur **la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale** n'aient pas encore été suivies d'effet. Il demande que les contacts soient repris avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour examiner les solutions à apporter aux difficultés rencontrées pour la fourniture des données.

12. La Commission nationale d'évaluation du recensement s'est félicitée de la publication des populations légales issues pour la première fois du **recensement rénové**. Elle a noté l'effort d'information et d'explication entrepris à cette occasion par l'Insee. Elle a apprécié le respect du calendrier de diffusion, en décembre pour les populations légales, en juillet pour les données statistiques. L'actualisation de ces données devra faire chaque année l'objet d'un accompagnement méthodologique des utilisateurs.

13. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail "**indicateurs sociaux départementaux**". Il encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte.

Il se félicite que ces indicateurs soient définis en commun par les échelons centraux et départementaux, services de l'État, collectivités locales et organismes producteurs d'information dans le champ des politiques sociales.

Il approuve la constitution en 2010 d'un **groupe interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires**. Il sera chargé, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs validés au niveau national ainsi qu'au niveau local, dans le cadre d'expérimentations avec des départements volontaires. Ce groupe présentera ses travaux au Cnis à la fin de l'année 2010.

14. Le Conseil suivra avec attention les travaux du groupe de travail du Cnis chargé de formuler des propositions pour améliorer **la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction**. Il se félicite de l'avancée des travaux et demande que les modalités de communication lors de la présentation du rapport fassent l'objet d'une grande attention.

15. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur **les « groupes financiers »**. Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il souhaite à cet égard que soit explicité chaque année **l'écart entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers qui ressort des comptes nationaux et celle du produit net bancaire** qui ressort des comptes de la profession. Il note que les données produites par la statistique publique sont de qualité pour l'élaboration des statistiques agrégées mais ne permettent pas d'approfondir l'analyse en sous-secteurs d'activité ou en « métiers » lorsqu'il s'agit de descendre à un niveau fin qui est celui qui répondrait davantage aux attentes des professionnels. Il souhaite qu'un groupe de travail *ad hoc* associant Banque de France, Commission bancaire, Insee ainsi que des représentants des associations professionnelles définisse les grandes familles de métiers pertinentes et examine la possibilité d'établir des statistiques à ce niveau, en particulier pour les banques. Il souhaite que ces travaux puissent être repris au niveau européen.

16. Le Cnis se félicite que les préoccupations qu'il a exprimées à plusieurs reprises (pouvoir d'achat, inégalités, ..) soient reprises par **le rapport Stiglitz - Sen**. Il encourage l'Insee et le SOeS à mettre en œuvre les projets présentés lors de la conférence de presse du directeur général de l'INSEE à la suite des recommandations de ce rapport. Il se félicite de la collaboration future qui sera organisée avec l'OCDE et Eurostat dans le cadre d'un groupe de parrainage de haut niveau.

17. Le Conseil pilote en association avec le Conseil économique social et environnemental et le Meeddm la concertation avec la société civile sur **les indicateurs de développement durable**. Il souhaite que la Conférence nationale prévue par la loi Grenelle 1 qu'ils organiseront conjointement facilite la compréhension de ces indicateurs. Il insiste pour que cette conférence initie une réflexion qui se poursuivra au Cnis.

18. Le Cnis apprécie les travaux réalisés par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Drees pour développer **le système d'information sur les retraites**. Il note avec satisfaction les améliorations portées à la version 2008 de l'Echantillon Interrégimes des Retraités (EIR) qui sera finalisée en 2010 par :

- un suivi de toutes les générations (et non plus une sur deux) autour de 60 ans ;

- une information plus homogène en provenance des différents régimes. On distinguera ainsi mieux périodes cotisées et périodes validées par exemple au titre de l'assurance chômage.

Il souhaite que le SSP poursuive ses efforts pour améliorer la connaissance des parcours des cotisants en s'intéressant en particulier à la période de transition entre l'emploi et la retraite.

Le Conseil encourage également le SSP à entreprendre les travaux sur les différentiels de mortalité et de morbidité liés à l'activité professionnelle.

19. Le Conseil demande au SSP de publier systématiquement les statistiques permettant de caractériser les quatre catégories légales d'entreprises définies par la loi de modernisation de l'économie : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises.**
20. Le Conseil soutient les efforts du système statistique pour mieux apprécier d'une part, **l'activité des firmes multinationales** et leur impact socio économique et développer, d'autre part, **la connaissance des PME** et de leur mode de financement. Il insiste pour que les premiers résultats de ces travaux soient diffusés dès 2010.
21. La Conférence de la vie associative 2009 demande d'améliorer **la connaissance des associations et de l'économie sociale.** Dans cette perspective, le Cnis mettra en place un groupe de travail début 2010.
22. Le Conseil soutient les efforts de l'Insee et du ministère de la Recherche pour mettre en place **un centre d'accès sécurisé.** Il demande que ce centre puisse être rapidement opérationnel. Il devra s'inscrire en complément, et non en substitution, **des fichiers de production et de recherche qui visent à mettre à la disposition des chercheurs des données détaillées, non confidentielles.** Ceux-ci continueront à être créés autant que possible à l'occasion de chaque enquête. Le Conseil encourage la participation de l'Insee aux travaux européens destinés à harmoniser les conditions d'accès des chercheurs. Il soutient par ailleurs la démarche de la Banque de France visant à mettre à disposition des chercheurs les données relatives aux institutions financières dans le respect du secret.
23. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur **les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique** et souhaite que ses recommandations soient mises en œuvre par le SSP.
24. Le Conseil demande au SSP de poursuivre encore ses efforts pour **explicitier le rôle des indicateurs produits** et clarifier l'information mise à disposition. Il facilitera ainsi les commentaires sur ses études. Le Cnis doit pour sa part améliorer la communication sur ses travaux notamment par la refonte de son site internet.